

## LA MUSIQUE RELIGIEUSE

Comme les autres arts, la musique peut être "religieuse" ou "profane." La musique religieuse est la seule qui convienne aux paroles sacrées, au texte liturgique. Telle est l'idée fondamentale en cette matière, la vérité première, que nul ne saurait contester.

Mais que faut-il entendre par ces mots : musique religieuse et profane ? Par quoi d'essentiel le chant prend-il l'un ou l'autre caractère ? C'est ici que commencent les difficultés. Certains écrivains n'hésitent pas à dire qu'il n'y a qu'une sorte de musique religieuse possible, le "plain-chant" ; qu'en dehors du plain-chant, tout est plus ou moins profane, à ce point que Palestrina lui-même a pu faire une œuvre artistique de la plus haute importance, mais que cette œuvre n'est pas religieuse, au sens absolu et catholique.

Tel est le sentiment de quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons Fétis, d'Ortigue et Félix Clément, qui, dans son "Histoire générale de la Musique religieuse" s'exprime en ces termes :

" Si, dans cet ouvrage, nous nous sommes montré peu favorable aux messes en musique, et si nous leur préférons le plain-chant, nous sommes loin de proscrire les œuvres qui ont pour objet d'élever les âmes par le choix des sujets religieux. Nous voudrions que les compositeurs se renfermassent de préférence dans un genre qui ne peut porter aucune atteinte à la liturgie, et qu'ils donnassent un libre cours à leurs inspirations religieuses dans des oratorios. Haendel a montré, dans ses oratorios du "Messie," de "Samson," de "Judas Macchabée," qu'un compositeur peut s'illustrer dans ce genre de composition."

Ainsi, M. Félix Clément ne proscrie pas l'oratorio ; c'est encore heureux ! Mettons qu'il l'encourage... Mais, à l'église, pendant l'office, il ne veut admettre que le plain-chant. Pour que nul ne se méprenne sur sa pensée, il ne craint pas d'y revenir à plusieurs reprises, notamment à la page 329 de l'ouvrage cité plus haut : " Nous pensons, dit-il, qu'on fera bien, malgré l'enthousiasme de certains maîtres de chapelle, de se borner à faire entendre la musique de Palestrina dans les conservatoires et dans ces réunions connues sous le nom assez singulier de "concerts spirituels." Cette musique peut être religieuse dans un sens général, mais "elle ne saurait être catholique."

Voilà qui est fort clair, n'est-il pas vrai ? Qu'on ferme l'église à toute musique moderne, et qu'on n'excepte pas même de cette proscription les fameux compositeurs de l'école palestrinienne, si longtemps en honneur à Rome et jusque dans la chapelle sixtine ! On leur laisse les conservatoires et les salles de concert... mais l'église appartient au plain-chant, seule musique essentiellement religieuse et catholique.

\*:\*

Ainsi, sous prétexte que le plain-chant serait la perfection du genre religieux, cette école n'hésite pas à interdire aux compositeurs d'aborder la musique d'église ! S'ils ont le génie musical et le sentiment chrétien, il faudra qu'ils se contentent de l'oratorio, c'est-à-dire du drame sacré. Quant au "Kyrie," au "Gloria," au "Credo," quant aux hymnes, aux psaumes, à tous les textes sacrés en un mot, on n'y touchera pas. L'église fermée à la musique : tel est dans sa cruelle simplicité, le dernier terme de cette théorie absolue qui, sous prétexte de respecter le passé, sacrifie le présent et l'avenir.

Qu'est-ce donc que le plain-chant, cet art sacré qui jouit d'un privilège si exclusif, si exceptionnel, que les autres arts, l'architecture, la peinture et la sculpture n'ont jamais songé à revendiquer ? L'architecture gothique possède, à coup sûr, un caractère éminemment religieux ; elle atteint en quelque sorte aux dernières limites de la perfection. Et cependant, nul n'a songé à réclamer pour elle des prérogatives aussi tyranniques. Qui donc a jamais osé dire : "Le gothique étant l'art religieux par excellence, on n'a pas le droit de faire des églises grecques ou romanes, voire byzantines ? Qu'on laisse ces différents styles à l'art profane, nous n'y contredisons pas. Mais l'architecture gothique, le style du moyen âge seuls conviennent à l'église, qui n'en reconnaît point d'autres."

Il y a là—tout le monde l'a compris—une question de forme et non de fond. De même qu'on peut élever un hôtel de ville, un château, un palais particulier, voire de simples maisons, dans le style gothique sévère, fleuri ou flamboyant—la Belgique en fait foi, Bruxelles et Louvain en première ligne—de même on peut construire des églises d'après les règles et les formes de la Renaissance. Vous aurez incontestablement le droit de les trouver d'un goût médiocre et d'un caractère peu religieux —et je serai peut-être de votre avis—mais vous ne sauriez prétendre, en aucune façon, que l'architecture a outre-passé son droit et recouru à des formes interdites par les canons et les règlements de l'Eglise.

Le point essentiel, le seul indiscutable, c'est donc que le monument ait un caractère religieux. Peu importe, la "forme" employée, le "moyen."

Nous touchons du doigt l'erreur, résultat d'une étrange confusion. Eblouis par je ne sais quelle théorie, nos adversaires en sont venus à considérer le plain-chant comme un but, tandis que ce n'est qu'une forme, un moyen, un style musical. Je vais le prouver historiquement.

Le plain-chant n'est autre chose qu'une forme musicale ancienne, la langue d'un autre âge. Il est à propos de rappeler ici que le chant grégorien a une double origine, comme on va voir. Un certain nombre de morceaux d'église nous viennent—le fait ne saurait être nié, après les récents et magnifiques travaux de M. Gevaert—de l'antiquité grecque et romaine. C'étaient, à l'origine, des chants en l'honneur des dieux du paganisme. Le goût musical s'étant peu à peu développé, on vit naître, dès les premiers siècles du christianisme, un art nouveau, à l'image des modèles anciens. Alors se forma, par la force même des choses, une langue musicale, dont chacun se servit, suivant son penchant, qui pour louer Dieu, qui pour toutes sortes d'usages profanes. Mais, quel que fût l'objet célébré, la langue était la même, le style identique. Voilà donc un premier point bien acquis. Le "plain-chant" a été conçu et exécuté dans une langue qui n'avait rien de sacré ni de profane, et qui était tout simplement "celle qu'on parlait alors." Au même titre que la langue latine et que la langue romaine usitée ensuite, au même titre enfin que le vieux français et que le style moderne, ce fut un "instrument," l'instrument primitif, la forme première de la musique—et rien de plus.

Il est aisé d'expliquer comment cette forme des premiers âges survécut aux révolutions des siècles suivants. Ces mélodies avaient, tout d'abord, l'immense avantage d'être inséparablement unies à des textes auxquels l'Eglise reconnaissait un caractère sacré, immuable, dont la musique devait forcément bénéficier dans une large mesure. J'ajoute que l'Eglise catholique a jugé sage de conserver ces chants anciens, dont la simplicité était à la portée du peuple, et se prêtait à merveille aux grandes exécutions en masse, aux unissons des foules, qui sont si bien dans le sentiment religieux.